

# MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE



VEZ TMOIGNER SUR  
[MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE](https://mfp.fr/mobilisationfonctionpublique)

JUSQU'À 4 AGENTS SUR 10  
RENONCENT À DES SOINS  
POUR DES RAISONS FINANCIÈRES.

**QUAND ILS SONT MALADES,  
LE SERVICE PUBLIC EST PATRAQUE  
ET NOUS EN SOMMES TOUS MALADES !!**

**MOI, AGENT PUBLIC,  
J'ENSEIGNE À VOS ENFANTS,  
JE VOUS PROTÈGE, JE VOUS SOIGNE...  
MA SANTÉ, C'EST  
IMPORTANT !!**



## **MA SANTÉ NE VAUT PAS GRAND CHOSE.**

Tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge *a minima* à 50% par leur employeur (en moyenne **244 euros par an et par salarié**).

Pour les agents de la fonction publique, la participation employeur, quand elle existe, est **dérisoire voire symbolique**.

## **L'ÉTAT, MON EMPLOYEUR, N'A AUCUNE OBLIGATION.**

Le financement par l'employeur d'une complémentaire est obligatoire pour les salariés du privé... mais facultatif pour les agents du service public.

## **LORSQUE JE SUIS MALADE, JE PEUX PERDRE 50% DE MES REVENUS.**

Lorsqu'un agent du service public doit subir un arrêt de travail prolongé, il ne perçoit alors qu'un demi-traitement. C'est près d'un fonctionnaire sur deux (catégorie C) qui peut ainsi basculer sous le seuil de pauvreté.